



Monsieur Jean-Louis CABANAC
Le Maire
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville
81 290 LABRUGUIERE

Marseille, le 19 Septembre 2018

Nos Réf. : PG/D-2018-188/VALO
Affaire suivie par : Pauline Guitton
Tél : 04 65 38 97 81
✉ pauline.guitton@sncf.fr

Objet : Avis SNCF sur le PLU arrêté de la commune de Labruguière

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de SNCF concernant l'arrêt du projet de révision du PLU de la commune de Labruguière. Par la présente, nous vous remercions d'avoir associé le Groupe Public Ferroviaire à cette procédure.

Après analyse des pièces que vous nous avez fait parvenir, nous vous informons que le projet de révision du PLU n'appelle aucune observation de notre part.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler qu'il est nécessaire de consulter systématiquement SNCF pour les permis de construire ou lotissement jouxtant la plateforme ferroviaire. Cette demande de consultation est fondée, d'une part sur l'article R111-2 du code de l'urbanisme qui prohibe la réalisation de constructions qui peuvent causer un danger pour la sécurité publique, ou être elles-mêmes soumises à un danger, et d'autre part, sur l'article L 2231-5 du Code des Transports qui prévoit une servitude interdisant la construction de bâtiments à moins de deux mètres de la limite légale du chemin de fer.

A cet effet, nous vous précisons qu'il convient d'adresser les dossiers de permis de construire à proximité des emprises ferroviaires existantes à la Direction Immobilière Territoriale Grand Sud dont voici les coordonnées :

SNCF IMMOBILIER
Direction Immobilière Territoriale Grand Sud
Conservation du patrimoine
4 rue Léon Gozlan
CS 70014
13 331 Marseille Cedex 03

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agr er,
Monsieur, l'assurance de ma consid ration distingu e.

Pauline Guitton
Charg e d'urbanisme